



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1274-31**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS**  
**ET DE RÉGIE INTERNE 1274**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274:

AVIS est, par les présentes, donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 16 avril 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1274-31 intitulé:

**Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter une définition**

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 mai 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° 1274-31 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du Règlement n° 1274-31**

Le Règlement n° 1274-31 a pour objet d'ajouter le terme « Industrie du cannabis » et sa définition.

En vertu de la LAU le règlement des permis et certificats et de régie interne n'est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Service du développement et de l'aménagement du territoire  
11 avril 2018

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)